

NOTICE R.G.P.D.

Les informations recueillies dans le questionnaire sont enregistrées dans un informatisé par la **Commune de Pont-d'Ain** dans le cadre de l'organisation d'un concours portant sur la création de la prochaine couverture du bulletin municipal annuel 2026.

Les données marquées par un astérisque dans le questionnaire doivent obligatoirement être fournies. Dans le cas contraire, **vos inscription ne pourra pas être prise en compte.**

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : **Commune de Pont-d'Ain.**

Elles sont conservées jusqu'au 31 décembre 2027.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. **Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Si votre demande intervient avant la décision du jury, votre participation au concours sera annulée et votre œuvre vous sera restituée. Si elle intervient postérieurement et que votre œuvre a été retenu, votre demande ne pourra avoir pour conséquence d'empêcher son utilisation dans la confection du bulletin municipal.**

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter : **la Commune de Pont-d'Ain par courrier postal 7 rue Louise de Savoie, 01160 PONT-D'AIN, ou par courriel à mairie@pontdain.fr.**

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.